AR Prefecture
043-200073401-20240918-2024097-DE
Reçu le 24/09/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 097**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 05/09/2024

Membres en exercice : 43 présents : 24 Votants : 29 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 29

SÉANCE du 18 Septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi dix huit septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Le Monastier-sur-Gazeille.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Bresselle Pierre, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Loucao Elisabeth, Roche Patrick, Ribes Michel, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Defay André, Behar Daniel, Veysset Marie-Christine, Ferret André, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre, Miramand Christine à Abrial Raymond, François Cabanes à Behar Daniel, Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Arcis Michel

OBJET : Délibération du conseil communautaire approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi Mézenc Loire Meygal (Plans de secteur A et B)

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-36 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal emportant abrogation des Cartes Communales de Chadron, Laussonne et Queyrières, approuvé par délibération n°2024.002 du Conseil communautaire en date du 15 février 2024 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal approuvé comportant deux plans de secteur couvrant l'intégralité du territoire des communes membres correspondantes, à savoir :

- Plan de secteur A : Lantriac, Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille, Saint-Julien-Chapteuil et Saint-Pierre-Eynac ;
- Plan de secteur B : Alleyrac, Chadron, Champclause, Chaudeyrolles, Fay-sur-Lignon, Freycenet-la-Cuche, Freycenet-la-Tour, Goudet, Les Estables, Montusclat, Moudeyres, Présailles, Queyrières, Saint-Front, Saint-Martin-de-Fugères, Salettes et Les Vastres.

Vu l'arrêté n°0088 du président en date du 11 juin 2024 portant prescription de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Mézenc Loire Meygal (Plans de secteur A et B), procédure portant sur la correction d'une erreur matérielle des articles 4 des règlements écrit consacrés aux toitures ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20240918-2024097-DE
Reçu le 24/09/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Vu la délibération n°2024.067B en date du 13 juin 2024 précisant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 ;

Considérant les avis des Personnes Publiques Associées et des communes concernées, tous favorables sans observations ;

Considérant la mise à disposition du public sans observations notables en lien avec l'objet de la procédure ;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et des communes concernées, et de la mise à disposition du public ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal,** telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **Autoriser Mr le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies des communes du territoire intercommunal et au siège de la Communauté de communes pendant un mois et d'une insertion dans la rubrique des annonces légales du journal l'EVEIL.

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet et au directeur départemental des Territoires.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme